



CENTRALISATION D'INFORMATION ET DE DIFFUSION DE DONNEES PROFESSIONNELLES AU NIVEAU SUISSE ET EUROPEEN

SWISSCOM-SWISSCOM-MOBILE-SI-MMS-ORANGE TIAMMATEL-MOBILE-YALLO-VTX-PROFTEL TELE2-TALUPALK-DIRECTORIES-CH-LES PAGES SAUNES S.CH-ANNUAIRE DES SMARTPHONE-CD TELECOM-DR CONFEL-480 TEL. CH 00PM CB & S-SCOPHON-E-PUTE-LES ON KUR-PRIMUS-GL OBALZONE-TELEPHONE NUMERES 111-1009

CORRESPONDANCE: SWISS TELECOM REVUE PRESSE ILLU CAPITAL DE 1 500 000 EUROS

CD-ROM MULTI-ENTREPRISES -
REVUE PRESSE EN 4 MILLIONS D'EXEMPLAIRES

PUBLICATION INTERNE
ANTENNE SUISSE

A RETOURNER PAR FAX AU : 022-545-78-78

ORDRE DE TRANSFERT

N° de Transfert: JUI-18/5274

Raison sociale.....

Représenté par.....

Adresse.....

NPA/Localité..... Ville.....

Téléphone..... Fax.....

Mobile..... Site Web.....

TRANSFERT SIMPLE

REACTUALISATION:

DOCUMENT LIBRE

LOGO COULEUR (+250CHF)

6 mois

12 mois

CREATION LOGO (+480CHF)

24 mois

36 mois

48 mois

Votre conseiller: *Mr. Pelet*

TRANSFERT DE DONNEES SUR UNE PERIODE DE 12 MOIS

Cette offre promotionnelle s'applique seulement le premier transfert simple.

Facturation de l'offre promotionnelle: Prix du transfert Manuel H.T.: 1.150 CHF

Pour un coût de promotionnelle: - 1.150 CHF

TAMPON ET SIGNATURE

[Signature]
X

Le 22/02/11 A. Grémeix

LE BUREAU CENTRAL DES DONNEES SAUNES S.CH 1000 YVERDON TEL. 026 341 11 11 FAX 026 341 11 12

Conditions générales de vente...
Le présent contrat est conclu entre les parties susmentionnées, les délégués et leurs mandataires respectifs et a pour objet la fourniture de données professionnelles au niveau suisse et européen.
Le contrat est conclu pour une durée de douze (12) mois à compter de la date de signature du présent contrat, renouvelable tacitement pour une durée égale à celle du contrat précédent, à moins que l'une des parties ne donne avis de résiliation par écrit au moins deux (2) mois avant l'expiration du contrat.
Le contrat est conclu sous réserve de l'acceptation par les parties des conditions générales de vente et des conditions particulières de vente qui sont annexées au présent contrat et qui font partie intégrante de celui-ci.
Le contrat est conclu sous réserve de l'acceptation par les parties des conditions générales de vente et des conditions particulières de vente qui sont annexées au présent contrat et qui font partie intégrante de celui-ci.
Le contrat est conclu sous réserve de l'acceptation par les parties des conditions générales de vente et des conditions particulières de vente qui sont annexées au présent contrat et qui font partie intégrante de celui-ci.